



Réponses aux questions posées aux candidats aux élections municipales de Viroflay en Mars 2020

par

UUDP-Viroflay

Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

1) Qualité de l'Environnement :

1a)- Disposer de stations de mesures de la qualité de l'air en nombre suffisant, où ?

La majorité actuelle n'a pas mis en place de système de mesure de la qualité de l'air dans Viroflay, contrairement à ce qu'elle avait inscrit dans son programme 2014/2020. Pour définir où et combien de systèmes installer, il faut s'appuyer sur les diagnostics existants. Il existe des cartes établies par Airparif qui donnent des indications intéressantes. Elles montrent assez clairement les points sensibles et seraient un premier guide pour identifier des lieux potentiels d'implantation de systèmes de mesure.

Au niveau de VGP, le PCAET Plan climat air énergie territorial qui remplace depuis juin 2016 le PCET en y incluant la qualité de l'air, a été initié très tardivement (fin 2018) et devrait aboutir en septembre 2020. Il est clair que la majorité actuelle de VGP n'a montré aucun empressement en la matière. Ce plan comporte une phase de diagnostic et un plan d'actions à exploiter pour répondre à votre demande et orienter les choix d'implantation des systèmes de mesure. Par ailleurs, les élus du groupe 'Solidaires à Viroflay' ont exprimé leur désapprobation face au choix fait par la majorité (programme Viroflay 2025) d'installer une crèche de 42 berceaux le long de l'avenue Général Leclerc (terrain dit 'des réservoirs'), alors que la circulation y est particulièrement importante et l'air plus pollué que dans d'autres points de la ville. Compte tenu de leur prise de position, le cahier des charges de cette crèche a intégré des contraintes particulières pour le choix du système de ventilation (cf ci-après l'intervention de ce Groupe le 08/04/2019). Le programme de la liste 'Citoyenneté, Transition Ecologique et Solidaire' engage Viroflay dans une véritable transition. Tous les projets doivent être soumis aux critères écologiques. Les actions de notre 'Plan Vert pour Viroflay' auront un impact important sur l'amélioration de la qualité de l'air: mobilités douces, réduction de la consommation d'énergie, circuits courts, notre plan 'Urbanisme et logement' en développant notamment la proximité emploi/logement.

1b)- Disposer de stations de mesures du niveau de bruit en nombre suffisant, où ?

Ce sujet est plus délicat parce qu'il recouvre une grande diversité de situations. Certains bruits sont liés à des chantiers temporaires qui peuvent durer plusieurs mois (tram, mise en accessibilité des gares, constructions). Pour les travaux, les maîtres d'œuvre des chantiers doivent obtenir de la mairie une autorisation de travaux. Cette autorisation est conditionnée au respect de règles (ex : jours et plages horaires où les travaux bruyants sont autorisés



notamment). Nos services doivent vérifier que ces règles sont respectées. En période de forte transformation de la ville, il conviendra de s'assurer que nous disposons des moyens suffisants pour exercer cette surveillance. S'agissant des voies ferrées, les travaux se faisant la nuit pour maintenir le trafic en journée, les parades sont certainement plus difficiles à trouver.

D'autres sont permanents et sont liés aux caractéristiques de notre ville particulièrement bien desservie par les transports en commun (gares, voies ferrées, axes de circulation), Chacun s'est installé à Viroflay en connaissance de cause et a choisi en faisant un compromis entre le prix de son logement, les facilités d'accès, les nuisances sonores.

Cependant, il est possible de réduire l'impact de certaines nuisances par la mise en place de vitrages à forte isolation phonique. Pour les ménages modestes, des aides financières peuvent éventuellement être obtenus pour leur permettre d'effectuer ces travaux

Que prévoyez-vous pour diminuer les bruits particulièrement gênants pour certains riverains ?

Dans le cas où des changements significatifs font évoluer durablement le niveau sonore et apportent une gêne supplémentaire, il serait nécessaire de faire des mesures pour disposer de données objectives et rechercher quelles solutions correctives sont envisageables.

1c)- Limiter le nombre de nouvelles antennes relais pour la 4G et la 5G tout en ne dépassant pas les 0,6V/m dans les différents lieux de vie.

Cette question mérite attention. Elle est au cœur des problématiques de la 'Transition écologique'. Les services distants sont au final très consommateurs d'énergie invisible, de métaux rares etc... Notre 'Plan Vert pour Viroflay' prône les circuits courts et les contacts humains. Nous veillerons à ce que pour tous les services municipaux, il y ait toujours la possibilité d'accéder à ce service en se présentant à un service d'accueil de la ville. Cependant, pour revenir à la question posée, l'utilisation de services (formalités administratives, achat de places de spectacles, réservations de billets de train, achats à distance...) nécessite une bonne qualité de connexion internet et les Viroflaysiens sont demandeurs de performance, or beaucoup de personnes sont perturbées par les ondes et/ou craignent pour leur santé. Il convient de trouver le meilleur compromis possible entre ces deux attentes contradictoires dans le déploiement des antennes relais. Ceci dit, la discussion autour de la 5G dépasse d'ailleurs très largement le cadre de notre commune. Il faudra sérieusement documenter les impacts avant de décider son déploiement sur la ville.

2) Qualité de vie :

2a)- Elargir les plages horaires de disponibilité de la police municipale, y compris le week-end.

2b)- Rendre plus performant le nettoyage des différentes rues de la ville avec des aspirateurs du type « Glouton », comme à Versailles, et de passer au stationnement alterné dans toutes les rues ou cela est possible afin d'éviter les voitures ventouses qui gênent la balayeuse.

Les systèmes avec souffleries et des moteurs très bruyants sont progressivement remplacés par des appareils avec des moteurs électriques, limitant les nuisances sonores. Par contre, ce système de balayage est catastrophique, tout particulièrement par temps sec, pour la personne



en charge comme pour l'environnement, créant un nuage de poussière sur plusieurs mètres. L'utilisation de systèmes à aspiration paraît vraiment préférable. S'agissant du stationnement alterné, il convient de voir quartier par quartier si le principe est pertinent.

3) Voies de circulation et stationnement :

3a)- Installer plusieurs radars pédagogiques mobiles pour inciter les conducteurs à mieux respecter les vitesses limites. *C'est une méthode tout à fait intéressante que nous chercherons à développer.*

3b)- Limiter la vitesse à 30 km/h pour tout Viroflay, sauf pour la RD 10.

Nous sommes favorables à une telle limitation, la question peut même se poser sur la RD10 dans la partie centrale entre les Arcades et Grâce de Dieu notamment. Sur la Route du Pavé de Meudon, cette limitation serait-elle possible sur toute la longueur ? A minima du Parc de Bon repos jusqu'au stade de foot.

Faire respecter ces limitations de vitesse avec des coussins berlinois (par exemple) dans les portions de rues trop droites.

Il conviendra d'étudier les solutions les plus adaptées, les coussins berlinois sont source de nuisance sonore pour les riverains, on peut aussi étudier un mode de circulation avec 'chicanes'.

3c)-Revoir les plans de circulation dans Viroflay pour les véhicules, les vélos et les piétons, mais aussi les trottinettes, les rollers et les gyropodes.

Oui, bien sûr, nous ne cessons de le réclamer. Que ce soit pour les personnes à mobilité réduite, les enfants, toute personne à pied, les vélos, il est indispensable de raisonner en itinéraires continus et sécurisés et de ne pas se contenter de tronçons. Vous trouverez dans notre programme, 'Notre Plan Vert pour Viroflay' avec le développement de pistes cyclables et des mobilités douces et dans 'Urbanisme et Logement' la rubrique où nous 'Repensons les déplacements à Viroflay'.

3d)-Créer enfin une sente piétonne à travers le Clos Saint-Vigor très utile pour les habitants de la partie ouest de Viroflay et aussi pour les futurs occupants prévus dans les nouvelles constructions autour de la place de la Fête.

Le Clos Saint-Vigor étant une propriété privée, un cheminement ne pourra se faire qu'avec l'accord de la copropriété. Le quartier de la Place de la Fête n'est pas le seul concerné par une difficulté d'accès aux services de la ville. Plusieurs quartiers sont en mutation, par exemple sur la RD10 entre les Arcades et la place Louis XIV. Ces quartiers sont éloignés des services, des commerces et des écoles. D'autres accès, comme la rue Jean Rey, sont très dangereux pour les enfants se rendant au sport ou au conservatoire et impraticables par les personnes âgées, par exemple celles hébergées à l'EHPAD. Nous voulons réaliser des projets d'urbanisme cohérents pour la ville et pour chaque quartier, intégrant habitations, services, jardins publics et voies d'accès. Les élus de 'Solidaires à Viroflay', se sont régulièrement exprimés en ce sens (voir ci-après). Ces exigences sont très largement reprises dans le programme de notre liste 'Citoyenneté, Transition Ecologique et Solidaire'. C'est ce que nous abordons dans notre



programme pour un 'Urbanisme maîtrisé', 'repensons les déplacements à Viroflay' et bien sûr dans notre 'Plan vert pour Viroflay'.

3e)-Aménager de vraies pistes cyclables, séparées physiquement des circulations des piétons, celles de la RD 10 ne donnant satisfaction ni aux cyclistes ni aux piétons.

Notre programme prévoit un plan vélo et notamment une piste cyclable qui permettrait d'aller du Pont de Sèvres à Versailles. Le mode actuel sur la RD10 est une succession de tronçons avec de nombreuses ruptures, des modalités et des signalétiques différentes. Si tout le monde ne peut se déplacer à vélo, ce mode de déplacement limite l'usage de la voiture, choix gagnant pour le bruit, la pollution et les économies d'énergie. Il doit pouvoir se développer sans mettre les piétons en insécurité.

3f)-Prendre en compte et réduire la dangerosité pour les piétons, les vélos, les poussettes et les fauteuils roulants de certaines rues telles que la rue Jean Rey près de Saint-Eustache et aussi la route du Pavé de Meudon et l'avenue de Vélizy depuis les Tennis jusqu'au Cimetière, comment ?

Nous l'avons évoqué plus haut, le plan de circulation de l'ensemble de ce secteur doit être revu alors même que les mouvements vont être plus nombreux du fait du développement du nouveau quartier Place de la Fête et de la présence de plusieurs équipements sportifs ou culturels. De notre point de vue la rue Jean Rey doit être mise en sens unique et le trottoir élargi, nous le réclamons depuis longtemps. Sur la route du pavé de Meudon, a minima un des deux trottoirs devrait être rendu parfaitement accessible.

3g)-Etudier la création de parkings à vélos sécurisés près des gares, pour combien de vélos ?

Là encore, au risque de nous répéter, les élus de 'Solidaires à Viroflay' ont multiplié les demandes à chaque occasion et tout particulièrement à l'occasion des travaux du tram qui ont donné lieu à une réfection complète des espaces autour des gares. La gare RD étant une gare terminale, ils avaient insisté sur la nécessité de disposer de parkings à vélo à proximité afin de faciliter l'accès pour les Viroflaysiens mais aussi pour les habitants des communes limitrophes : Versailles, Le Chesnay, Ville d'Avray par exemple, pour le tram Rive Gauche, ce type de solution est aussi intéressant pour les habitants du quartier de Verdun qu'ils soient Viroflaysiens ou Chavillois. Il existe des systèmes sur 2 niveaux qui permettent d'augmenter la capacité. Si VGP jouait son rôle d'intercommunalité, une analyse des besoins aurait dû y être menée afin de développer l'intermodalité. La liste 'Citoyenneté, Transition Ecologique et Solidaire' s'engage résolument dans le développement des mobilités douces. C'est un axe fort de notre programme qui prévoit de plus des parkings sécurisés aux gares.

3h)-Aménager l'éclairage des rues en réduisant son intensité, en particulier pendant les heures creuses de la nuit, car il perturbe la vie de la faune locale ? Mais prévoir un éclairage bleu des passages piétons, comme à Bougival ?

Nous sommes tout à fait favorables à ce type de solution.

4) Urbanisme :

-Réviser ou modifier le PLU de Viroflay pour :



4a)- éviter, dans les autorisations des permis de construire, la suppression ou l'élagage brutal d'arbres magnifiques, même s'ils ne sont pas considérés comme arbres remarquables ?

Il faut rechercher comment préserver les arbres quand cela est possible ou reconstituer des espaces végétalisés.

4b)- ajouter dans le PLU la liste des arbres remarquables à conserver qui existait dans l'ancien POS ?

Il faut rechercher comment préserver les arbres quand cela est possible ou reconstituer des espaces végétalisés. Ex les arbres rue Lamartine demanderaient à être remplacés au moins sur un trottoir pour disposer d'un trottoir accessible rendre aux poussettes et PMR à l'entrée e l'école Lamartine..

4c)- ajouter en zones UA une exigence pour réduire l'emprise au sol des bâtiments ainsi que celle des parkings souterrains, ce qui permettrait de conserver plus d'arbres existants ou d'en ajouter des nouveaux en pleine terre ?

Il y a plusieurs parties dans cette question. On peut tout à fait réduire l'emprise au sol et favoriser ainsi le maintien d'espaces végétalisés ou la création de nouveaux espaces végétalisés, sans perdre l'objectif de développer les logements dans les zones UA. Pour cela il faut modifier le PLU pour augmenter le nombre de niveaux. La hauteur retenue dans le PLU est inférieure à celle de nombreux immeubles existants jusque-là à Viroflay. Pour les parkings, si on ne veut pas de voitures ventouses sur les rues, il faut prévoir des espaces pour les garer. La bonne nouvelle (statistiques Insee) le nombre de voitures à tendance à baisser. D'autre part, beaucoup de Viroflaysiens utilisent les transports en commun et bougent peu leur voiture en semaine.

4d)-prendre en compte, dans les permis de construire, la présence des nappes phréatiques en exigeant des études hydrogéologiques permettant d'éviter l'effet barrage et le risque d'inondation des caves voisines.

C'est un sujet très important et nous avons été alertés par plusieurs Viroflaysiens sur les problèmes rencontrés suite à des chantiers sur les parcelles voisines.

4e)- prévoir la réalisation d'un éco-quartier dans la réalisation des îlots « Viroflay horizon 2025 » prévus dans le PLU.

C'est une excellente idée

5) Information et participation :

5a)- Maintenir les réunions périodiques de notre Association avec le Maire de Viroflay ?

Nous voulons renforcer la démocratie à Viroflay et le contact avec les associations, mettre en place des comités de quartiers.

5b)- Prévoir des réunions d'information et de consultation des Viroflaysiens pour les travaux importants dans les rues de la ville qui ne concernent pas seulement les riverains proches mais tous le Viroflaysiens et, en particulier, notre Association.



Nous voulons impliquer les Viroflaysiens en amont des projets structurants. En termes d'urbanisme nous redéfinirons le cadre général et les objectifs par quartier afin d'avoir une vision d'ensemble intégrant habitations, lieux de détente, accès, transports services et commerces.

***Bonne réception
Suzanne Egal***

() Notre intervention lors du CM du 08/04/2019*

« Concernant le terrain des réservoirs, une nouvelle crèche va être créée, en remplacement de celle du Plateau située sous la salle Dunoyer de Segonzac, Rue des Combattants. Nous avons déjà exprimé notre regret de voir implanter une crèche avenue Général Leclerc où la pollution, notamment par les gaz automobile est forte. Votre décision est prise et il n'est plus possible de revenir en arrière. Joint à ce message, vous trouverez un article paru dans Le Monde le 29 mars soulignant le problème de l'implantation des écoles en région parisienne et l'impact très négatif pour les jeunes enfants et ci-après un lien vers le site d' Airparif qui mesure la qualité de l'air <https://www.airparif.asso.fr/etat-air/air-et-climat-commune/ninsee/78686>.

Nous souhaitons donc qu'une attention particulière soit portée sur les systèmes d'aération des locaux de cette crèche qui recevra 42 très jeunes enfants pour limiter au maximum l'exposition de ces derniers à la pollution, notamment aux particules fines. Nous tenons à ce que ce point fasse partie du cahier des charges et soit pris en compte dans la notation des offres. »

Cm 12/12/2016.,

*A l'occasion de la présentation du choix d'une nouvelle DSP pour la piscine
« Les aménagements extérieurs, notamment les accès piétons, vélos, voitures et cars, les parkings, les dépose-minute doivent prendre en compte les besoins du stade voisin de la piscine, et doivent faire l'objet d'un projet cohérent avec les tennis, la ZAC de Bon Repos et la Maison de retraite. Il est indispensable d'avoir une vision d'ensemble. Les calendriers de ces différents projets devraient le permettre. »*